

Council Motion Sheet / Avis de motion au Conseil

- Agenda item # 15. (d) / No 15. (d) du point de l'ordre du jour
- Moved by / Proposée par - SEFPO
- Seconded by / Appuyée par -
- Motion text / Libellé de la motion

ATTENDU que le président de la Bolivie démocratiquement élu, Evo Morales, a été écarté à la faveur d'un coup militaire illégal;

ATTENDU que, depuis 2001, les États-Unis et leurs alliés s'opposent à Evo Morales, finançant et organisant des groupes d'opposants à l'intérieur du territoire bolivien, et sapant l'autorité du gouvernement d'Evo Morales;

ATTENDU qu'en octobre 2019, le gouvernement du Canada et l'Organisation des États américains ont accordé crédit aux fausses accusations de fraude électorale visant à miner la légitimité du résultat des élections en Bolivie et de la présidence d'Evo Morales;

ATTENDU que la ministre des Affaires mondiales du Canada, Chrystia Freeland, a refusé de dénoncer le coup militaire;

ATTENDU que la règle du droit international, la souveraineté des États et le maintien du processus démocratique sont les fondements mêmes des droits de la personne;

ATTENDU que l'ACPPU démontre depuis longtemps son engagement à soutenir les droits de la personne internationaux;

ATTENDU qu'une culture de l'enseignement postsecondaire critique et de la liberté académique en Bolivie doit être ancrée dans la protection des droits de la personne et du processus démocratique dans ce pays;

IL EST RÉSOLU QUE

l'ACPPU rende publique une déclaration dans laquelle elle :

- **condamne le gouvernement canadien pour ne pas s'être opposé au coup en Bolivie;**
 - **demande au gouvernement canadien d'accorder son soutien au retour immédiat d'Evo Morales à la présidence de la Bolivie;**
 - **demande au Canada d'user de son influence pour favoriser un dénouement pacifique de la crise bolivienne qui s'appuie sur le rejet de la violence politique, confirme la règle du droit international et respecte les processus démocratiques et institutionnels internes de la Bolivie.**
-